



Montréal, 5 février 2016

Monsieur Philippe Couillard
Premier ministre
Gouvernement du Québec
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

OBJET : Inquiétudes au sein du mouvement d'action communautaire autonome

Monsieur le Premier ministre,

Nous, membres du **Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)**, désirons manifester notre inquiétude quant au sort réservé aux organismes d'action communautaire autonome (ACA) par le gouvernement du Québec. En cette période de restrictions budgétaires, alors que les besoins de la population s'accroissent, les organismes d'ACA peinent à assumer pleinement leurs missions. Cette situation est aggravée par le fait que, pour plusieurs d'entre eux, le soutien financier gouvernemental stagne depuis de trop nombreuses années, sans même d'indexation dans plusieurs cas, ce qui crée un effet d'appauvrissement chronique.

Un autre élément qui nous inquiète vivement est le fait que plusieurs ministères n'appliquent pas ou remettent en question la *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, adoptée en 2001. Est-il besoin de vous rappeler que cette politique constitue un joyau de la société québécoise fièrement porté par le mouvement d'ACA et qui ne trouve pas son équivalent ailleurs dans le monde ? Il y est d'ailleurs clairement indiqué que « la politique soutient expressément l'action communautaire autonome et les services alternatifs qui en émergent en mettant en œuvre un dispositif de soutien financier respectueux de ses caractéristiques (p. 20) ».

Or, depuis plusieurs années, les organismes ont noté une grande faiblesse sur le plan de la reconnaissance et du soutien de l'ACA par le gouvernement du Québec, ce qui a mené les membres du RQ-ACA à lancer une campagne sous le thème *Action Communautaire Autonome – Actions gouvernementales exigées!* avec les trois revendications suivantes :

- 1) le respect de la politique gouvernementale;
- 2) un financement adéquat des organismes d'ACA;
- 3) l'indexation annuelle de leur financement.

Une action importante de cette campagne a été la tenue d'audiences de la Commission populaire pour l'ACA dans les différentes régions du Québec. De septembre 2015 à février 2016, les commissaires ont recueilli de nombreux témoignages qui mettent en valeur la nature incontournable des actions des organismes d'ACA et qui font état des grandes difficultés rencontrées, dues en grande partie à l'insuffisance du soutien gouvernemental et clairement aggravées par le contexte de coupures budgétaires qui affectent tout particulièrement la population la plus vulnérable. Si aucune amélioration n'est apportée à court terme, c'est tout un pan de la société qui subira les dommages causés par la diminution de l'accès aux activités et services des organismes d'ACA. Est-ce bien ce que nous voulons pour le Québec?

Au RQ-ACA, nous sommes très inquiets du peu de reconnaissance accordée à l'action communautaire autonome par votre gouvernement. Nous réitérons notre demande de vous rencontrer le plus rapidement possible afin d'échanger sur la situation exposée dans cette lettre et sur les solutions à envisager.

Veuillez recevoir, monsieur le Premier ministre, nos salutations distinguées.



Claudelle Cyr
Présidente du RQ-ACA

c.c. : Membres de l'Assemblée nationale du Québec
p.j. : Tableau des moyennes et médianes du financement gouvernemental
C'est quoi un organisme d'ACA
Liste des membres du RQ-ACA

Le RQ-ACA regroupe 57 regroupements et organismes nationaux québécois qui rejoignent plus de 4 000 organismes d'action communautaire autonome à travers le Québec. De plus, le RQ-ACA est reconnu comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en ce qui concerne les questions touchant l'action communautaire autonome, et ce, de par la Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire adoptée en 2001.